

Formation Personne Compétente en Radioprotection (PCR)

- Renouvellement

Secteur Médical, niveau 2, Sources Scellées Certificat N°021 OF R

• Présentation

L'Université de Toulouse dispense une formation conformément aux dispositions de l'arrêté du 18 décembre 2019 modifié par l'arrêté du 12 novembre 2021 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétentes en radioprotection.

• Objectifs

- Apporter aux candidats les fondements techniques et réglementaires nécessaires à l'exercice des missions de personne compétente en radioprotection définies selon les articles R. 4451-110 à R. 4451-113 du code du travail
- Renouveler le certificat de formation pour effectuer toutes les missions de la PCR

■ Public visé et Prérequis

Toute personne titulaire du bac, du certificat de formation PCR en cours de validité (la date d'expiration du certificat en cours est comprise entre 6 mois et à la date de début de formation de renouvellement) et exerçant des activités de PCR ou CRP.

Merci de remplir la fiche de candidature et de la renvoyer avec toutes les pièces demandées : clara.fournier-noel@utoulouse.fr

■ Compétences visées

- Expliquer les notions théoriques relatives aux rayonnements ionisants et effets et à la radioprotection des travailleurs
- Comprendre l'environnement administratif, technique et réglementaire lié à la radioprotection
- Echanger/évoluer avec les acteurs de la prévention avec lesquels la PCR est susceptible d'interagir
- Réaliser une évaluation des risques
- Définir et délimiter les zones réglementées
- Réaliser une analyse de poste
- Appliquer le principe d'optimisation
- Définir les objectifs de dose des travailleurs
- Recueillir les éléments nécessaires à l'établissement de la fiche et de l'attestation d'exposition
- Définir, mettre en place et exploiter la surveillance dosimétrique individuelle et d'ambiance
- Effectuer des calculs de débit de dose et de protection
- Mettre en œuvre les mesures particulières en cas de co activité (plan de prévention ou programme de protection radiologique pour les transports...)

Responsable pédagogique

Clara FOURNIER-NOËL
clara.fournier-noel@utoulouse.fr
Tél. : 06 14 55 72 99

Inscription Administrative

Mission Formation Continue et Apprentissage
Sofia DHAOUADI
mfca.formationqualifiante@utoulouse.fr
Tél. : +33 (0)5 61 55 87 24

Référente handicap
fabyenne.borloz@utoulouse.fr

■ Prix : 1230 euros (tarif individuel)
Réduction tarifaire de 30% pour les établissements publics

■ Déroulement de la formation

Durée : 17 heures

Dates :

Emploi du temps fournis aux inscrits

Lieu : Université de Toulouse / CHU de Toulouse

Nombre de participants :

Minimum : 1 personne

Maximum : 8 personnes

■ Modalités d'enseignement

Présentiel

■ Formateurs et Intervenants

Formateur : Julien DAFFIS
Radioprotectionniste, CHU de Toulouse

Formatrice : Eléanore HUSSON
Chargée de radioprotection, ALARA
Expertise

Sébastien BALDUYCK
Ingénieur CHU de Toulouse
Expert auprès du Ministère du Travail et de l'Autorité Sûreté Nucléaire et de radioprotection

Formation Personne Compétente en Radioprotection (PCR)

- Renouvellement

Secteur Médical, niveau 2, Sources Scellées Certificat N°021 OF R

■ Programme

- Module théorique, relatif aux principes de la radioprotection et à la réglementation en matière de radioprotection
- Module appliqué, composé, de travaux dirigés et de travaux pratiques spécifiques (études de cas et mise en situation au CHU de Toulouse).

■ Modalités d'accompagnement personnalisé

- 2 entretiens individuels pour accompagner le stagiaire dans sa réussite (entretiens préalable et en cours de formation)
- Mise à niveau personnalisé du stagiaire avec pédagogie adaptée par des formateurs de renommée nationale et internationale
- Mise à disposition des ressources pédagogiques et réglementaires
- Étude personnalisée de la radioprotection de l'établissement du stagiaire
- Remise d'un dossier numérique opérationnel et méthodologique pour une PCR

■ Modalités d'évaluation

- 50 % oral
- 50 % écrit avec QCM

■ Validation

Pour obtenir le certificat de formation de personne compétente en radioprotection, le candidat doit être assidu tout le long de la formation, doit obtenir une moyenne générale minimum de 10 sur 20 et une note minimale de 8 sur 20 à chacune des épreuves précitées. Dans le cas contraire, le candidat doit, repasser avec succès la ou les épreuves auxquelles il a échoué. L'organisme de formation organise en conséquence un nouveau contrôle de connaissances dans les trois mois suivants la formation.

Responsable pédagogique

Clara FOURNIER-NOËL
clara.fournier-noel@utoulouse.fr
Tél. : 06 14 55 72 99

Inscription Administrative

Mission Formation Continue et Apprentissage
Sofia DHAOUADI
mfca.formationqualifiante@utoulouse.fr
Tél. : +33 (0)5 61 55 87 24

Référente handicap
fabyenne.borloz@utoulouse.fr

■ Prix : 1230 euros (tarif individuel)
Réduction tarifaire de 30% pour les établissements publics

■ Déroulement de la formation
Durée : 17 heures

Dates :
Emploi du temps fournis aux inscrits

Lieu : Université de Toulouse / CHU de Toulouse

Nombre de participants :
Minimum : 1 personne
Maximum : 8 personnes

■ Modalités d'enseignement
Présentiel

■ Formateurs et Intervenants
Formateur : Julien DAFFIS
Radioprotectionniste, CHU de Toulouse

Formatrice : Eléanore HUSSON
Chargée de radioprotection, ALARA
Expertise

Sébastien BALDUYCK
Ingénieur CHU de Toulouse
Expert auprès du Ministère du Travail et de l'Autorité Sûreté Nucléaire et de la radioprotection

FORMULAIRE DE CANDIDATURE – Renouvellement PCR

2026

LISTE DES PIECES A FOURNIR

Merci de remplir la fiche de candidature et de la renvoyer avec toutes les pièces demandées
à clara.fournier-noel@utoulouse.fr

- Formulaire de candidature (renseigner cette page)
- CV
- Photocopie de la carte d'identité recto-verso ou du passeport
- Photo d'identité en format numérique
- Photocopie du diplôme du Bac (Facultatif : autres diplômes de niveau de qualification supérieure)
- Description des activités réalisées (voir page suivante)

CANDIDAT-E

Prénom(s): Tous les prénoms		
Nom		
Nom de jeune fille		
Date de naissance		
Lieu de naissance		
Profession		
Coordonnées personnelles	Adresse personnelle	Tél. :
		Mail :
Coordonnées professionnelles	Nom et adresse de l'employeur	Tél. :
		Mail :

Fait à le Signature du stagiaire

Description des Activités réalisées en tant que PCR ou CRP à renseigner par le candidat

Selon l'annexe VI de l'arrêté ministériel du 18 décembre 2019 portant sur la formation de PCR, une trame des activités PCR est à renseigner pour toute candidature de renouvellement. Le descriptif d'activités vise à apprécier l'expérience du candidat et à recueillir ses attentes et besoins en matière de formation, afin de permettre à l'organisme de formation de bâtir, sur la base des objectifs de formation définis aux annexes I, II et III, une session de formation adaptée prenant en compte les attentes identifiées.

Présentation du candidat:

- nom/prénom;
- niveau(x), secteur(s) et option(s) suivis;
- le cas échéant, date de désignation en tant que conseiller en radioprotection par l'employeur et/ou le responsable de l'activité nucléaire.

Présentation de l'établissement et des sources de rayonnements détenues et utilisées *:

- description succincte des activités de l'établissement y compris le nombre de travailleurs utilisant les sources et le nombre de travailleurs classés;
- description succincte des différentes sources de rayonnements ionisants présentes dans l'établissement et/ou utilisées à l'intérieur ou à l'extérieur de celui-ci et des activités faisant appel à ces sources.

Présentation des actions réalisées par la personne compétente en radioprotection dans le cadre de ses missions ou en tant qu'appui à l'employeur et/ou au responsable de l'activité nucléaire, notamment pour ce qui concerne:

- la réalisation d'une évaluation des risques avec notamment les critères retenus pour cette évaluation;
- la définition et la délimitation des zones prévues aux articles R. 4451-23 et R. 4451-28 du code du travail;
- la réalisation de l'évaluation individuelle de l'exposition;
- la définition des contraintes de dose des travailleurs;
- la définition, la mise en place et le suivi de la dosimétrie (nature du suivi et moyens retenus);
- la mise en place d'équipements de protection individuelle;
- l'établissement et la réalisation des programmes de vérifications de radioprotection;
- la mise en œuvre de mesures particulières dans le cas d'intervention d'une entreprise extérieure.;
- les mesures de gestion des éventuelles situations radiologiques dégradées rencontrées;
- les échanges menés avec les interlocuteurs institutionnels de la personne compétente en radioprotection en interne et en externe;
- le cas échéant, la participation à des réseaux de personnes compétentes en radioprotection ou à des congrès ou colloques professionnels traitant de radioprotection;
- le cas échéant, les mesures de radioprotection associées à la gestion des déchets et effluents contaminés par des substances radioactives.

Présentation des actions de formation et d'information menées vis-à-vis des travailleurs susceptibles d'être exposés aux rayonnements ionisants :

- nombre de personnes concernées par an;
- information: nature et forme;
- nombre de formations réalisées par an, objectifs des formations.

Attentes du candidat en matière de formation.

*Dans le cas d'établissements ne détenant pas de sources de rayonnements mais dont le personnel est exposé du fait d'activités conduites dans d'autres entreprises (maintenance, dépannage, sous-traitance...), décrire ces activités et les conditions d'exposition des travailleurs.